

Aux détenteurs de bovins vaudois

Saint-Sulpice, le 10 mars 2026

Communication dermatose nodulaire contagieuse (DNC) – Pré saison 2026

Mesdames, Messieurs,

À l'approche de la mise à l'herbe des bovins, il nous paraît important de vous transmettre des informations actualisées concernant la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). L'objectif de ce courrier est de sensibiliser, d'expliquer les choix sanitaires actuels et de rappeler les mesures préventives à disposition des exploitations afin de minimiser les risques en lien avec la DNC.

Quelles sont les mesures préventives à disposition ?

Étant donné que la vaccination préventive n'est pas autorisée, entre autres pour maintenir les marchés d'exportation de fromage ouvert, la prévention repose principalement sur la lutte contre les insectes vecteurs, en particulier les mouches piqueuses et taons.

Il est recommandé de :

- Utiliser des produits insecticides adaptés au type de production (lait ou viande).
- Privilégier les produits à base de pyrèthrinoïdes ou de deltaméthrine, reconnus pour leur effet rémanent, offrant une protection sur plusieurs semaines.
- Appliquer les traitements avec rigueur, notamment durant la mise à l'herbe et l'estivage.
- Alternier les substances actives afin de limiter l'apparition de résistances et de maintenir l'efficacité des traitements.

Toutefois, les retours des autorités sanitaires françaises montrent que les principales causes de transmission de la DNC ont été liées à des déplacements d'animaux non autorisés, et non à la transmission par les insectes.

L'estivage en France pourra-t-il se faire en 2026 ?

Le pacage franco-suisse, y compris le pacage journalier, ne pourra pas se faire en 2026 suite à la décision de l'OSAV du 17 février.

- Le déplacement d'animaux vers la France est jugé trop risqué sur le plan sanitaire.
- Les autorités vétérinaires françaises n'excluent pas le risque de réapparition de la maladie.
- L'absence de mouvements transfrontaliers contribue à une meilleure protection sanitaire des troupeaux suisses.

Le pacage franco-suisse concerne environ 6'000 bovins répartis principalement sur les cantons de Vaud (4'000), de Genève (900), du Jura (400), de Neuchâtel (280) et de Fribourg (200). Nous sommes pleinement conscients des conséquences que ces décisions peuvent entraîner pour les éleveurs concernés. Des solutions alternatives sont actuellement à l'étude afin de replacer les animaux qui ne pourront pas estiver en France, respectivement pour compenser les pertes et coûts induits par cette interdiction. La plateforme Zalp constitue une première solution, permettant aux éleveurs de rechercher des surfaces d'estivage de remplacement : <https://www.zalp.ch/placesestivage>.

Pourquoi la vaccination préventive n'est-elle pas possible en Suisse ?

En Suisse, la vaccination contre la DNC n'est pas autorisée à titre préventif. Elle est soit interdite, soit obligatoire uniquement dans des zones définies en cas de foyer déclaré. Plusieurs raisons expliquent ce choix :

- La vaccination entraînerait la perte du statut indemne de DNC, ce qui aurait des répercussions importantes sur les échanges internationaux.
- Les exportations de fromages au lait cru pourraient être stoppées en lien avec la perte du statut indemne, et ce pendant plusieurs mois.
- À ce jour, il n'existe pas de méthode fiable, rapide et applicable en pratique permettant de distinguer les anticorps liés à la vaccination de ceux dus à une infection par le virus ce qui peut compliquer la surveillance épidémiologique

Que se passe-t-il en cas de foyer en Suisse ?

En cas d'apparition d'un premier cas de DNC, la procédure appliquée en Suisse est analogue à celle en vigueur dans les autres pays européens :

- Abattage total du troupeau concerné.
- Vaccination obligatoire de tous les bovins dans un rayon de 50 km autour du foyer.

Mise en place d'une task force

- Le canton de Vaud dispose d'un plan d'intervention en cas d'épizooties hautement contagieuses. Le dispositif sert à contenir rapidement ces maladies, si celles-ci devaient apparaître sur le territoire.
- En parallèle, Prométerre a constitué une cellule de crise (task force) destinée à accompagner les exploitations touchées, en y intégrant l'aumônerie agricole de la DGAV. Cette task force intervient en appui aux agriculteurs concernés, notamment sur les plans humain, administratif et économique, en étroite collaboration avec les autorités.

Si nous espérons sincèrement que cette cellule n'aura jamais à être activée, cette démarche vise à apporter un soutien professionnel aux familles paysannes qui seraient confrontées à une situation particulièrement éprouvante.

La DNC représente un enjeu sanitaire majeur, qui nécessite vigilance, coordination et responsabilité collective. Dans ce contexte, la prévention et une information claire sont essentielles pour limiter les risques de propagation, en particulier à l'approche de la mise à l'herbe et de l'estivage. Les autorités et les organisations agricoles restent pleinement mobilisées afin d'accompagner les exploitations, de fournir des informations actualisées et de pouvoir intervenir rapidement si la situation devait évoluer.

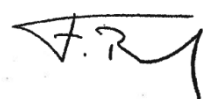
Nous remercions l'ensemble des éleveurs pour leur précieuse collaboration, qui contribue de manière déterminante à la protection sanitaire des troupeaux et à la maîtrise collective des risques

Nous vous remercions par avance de votre attention et de votre collaboration et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Giovanni Peduto
Vétérinaire cantonal



Frédéric Brand
Directeur de la DAGRI



Martin Pidoux
Directeur de Prométerre



Berthe Darras
Secrétaire politique
d'Uniterre




Laurent Collet,
Yannik Melly
Associations du Pacage
Franco-Suisse



En cas de questions, nous nous tenons à votre disposition

Affaires vétérinaires : + 41 21 316 38 70

Prométerre : + 41 21 614 24 36

Uniterre : + 41 79 904 63 74